

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0293 Séance du Conseil : 16 DÉCEMBRE 2024
ACQUISITION D'UNE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES GRUE D'OCCASION PAR LE SERVICE COLLECTE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 décembre 2024, au Centre Culturel situé place Castellane à Port-Vendres (66660), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT.

Étaient représentés :

Philippe RIUS donne procuration à Antoine CASANOVAS, Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine PARRA, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Christian NIFOSI donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Sylvie VILA donne procuration à Lydie FOURC.

Étaient absents :

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Yves BLIN, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Grégory MARTY

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241216-DL2024-0293-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la CC ACVI a pris en charge la compétence « Collecte des Emballages ménagers en Points d'apports volontaires », un service géré en régie depuis le 1^{er} Février 2024. Ce type de collecte nécessite des bennes à ordures ménagères spécifiques équipées d'une grue de levage (BOM-grue). L'internalisation de ce service a nécessité l'achat de deux BOM-grues neuves et la location de camions supplémentaires durant la période estivale, entraînant des coûts récurrents et rendant la planification plus complexe.

Pour réduire ces coûts et gagner en flexibilité, la CC ACVI envisage l'achat d'un camion-grue d'occasion, une option qui présente plusieurs avantages :

- Économies financières : Une BOM-grue d'occasion coûte nettement moins cher qu'un modèle neuf, permettant une acquisition moins couteuse tout en répondant aux exigences techniques.
- Disponibilité immédiate : Contrairement aux véhicules neufs, soumis à des délais de livraison, un véhicule d'occasion est rapidement utilisable, offrant une solution immédiate pour nos équipes.
- Autonomie et contrôle des interventions : En possédant sa propre BOM-grue, la communauté pourra organiser ses interventions selon ses priorités, sans dépendre des prestataires externes.

Par ailleurs, la Communauté de communes Sud Roussillon est prête à céder à la CC ACVI un camion conforme aux critères techniques et aux normes de sécurité en vigueur pour un montant de 75 000-€ HT soit 90 000-€ TTC.

En résumé, l'acquisition de ce camion auprès de la CC Sud Roussillon vise à renforcer l'efficacité du service collecte tout en optimisant les ressources financières de la Direction Valorisation des Déchets.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'acquisition d'un camion-grue d'occasion auprès de la CC Sud Roussillon pour un montant de 90 000-€ TTC (quatre-vingt-dix mille euros toutes taxes comprises),

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget ordures ménagères 2024.

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/12/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.